BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



Études de la Colline

Regards approfondis sur des questions canadiennes

L’AUDIT DANS LE SECTEUR PUBLIC FÉDÉRAL

Publication nº 2026-08-F

Le 23 juillet 2026

Lindsay McGlashan

Services de bibliothèque et de recherche

ATTRIBUTION

Le 23 juillet 2026 Lindsay McGlashan

À PROPOS DE CETTE PUBLICATION

Les Études de la Colline de la Bibliothèque du Parlement sont des analyses approfondies de questions stratégiques. Elles offrent un contexte historique, des renseignements à jour et des références, et traitent souvent des questions avant même qu'elles ne deviennent d'actualité. Les Études de la Colline sont préparées par les Services de bibliothèque et de recherche, qui effectuent des recherches pour les parlementaires, les comités du Sénat et de la Chambre des communes ainsi que les associations parlementaires, et leur fournissent de l'information et des analyses, de façon objective et impartiale.

© Bibliothèque du Parlement, Ottawa, Canada, 2026

L'audit dans le secteur public fédéral
(Études de la Colline)

Publication nº 2026-08-F

This publication is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ

1 INTRODUCTION....1

2 AUDIT INTERNE ET AUDIT EXTERNE : CONCEPTS ET PRINCIPALES DIFFÉRENCES....1

2.1 Aperçu....1

2.2 Audit interne....3

2.3 Audit externe....3

3 AUDIT DANS LE SECTEUR PUBLIC FÉDÉRAL....4

3.1 Audit interne....4

3.1.1 Normes professionnelles reconnues....5

3.2 Audit externe....5

4 VALEUR AJOUTÉE DE L'AUDIT INTERNE....6

5 DÉFIS RELATIFS À L'AUDIT INTERNE....7

6 CONCLUSION....7

RÉSUMÉ

Le secteur public s'efforce de gérer les fonds publics de manière responsable et de mettre en œuvre des programmes de façon efficace. L'audit interne et l'audit externe jouent un rôle essentiel dans ces efforts. Bien qu'ils soient complémentaires, ils ont des objectifs distincts.

L'audit externe vise principalement à exprimer une opinion indépendante sur la fidélité des états financiers et leur conformité au référentiel comptable applicable. Ses conclusions sont généralement rendues publiques. En revanche, l'audit interne a un mandat plus large. Il évalue la gouvernance, les mécanismes de contrôle, les activités de l'organisation et les risques émergents, puis formule des recommandations en vue d'améliorer son rendement et sa résilience. Destinés principalement à la direction et aux personnes chargées de la gouvernance, les constatations et les conseils issus de l'audit interne peuvent aussi être rendus publics. Ensemble, l'audit interne et l'audit externe renforcent la reddition de comptes et la confiance du public.

Dans le secteur public fédéral, les audits internes sont régis par la politique du Conseil du Trésor et réalisés selon des normes professionnelles reconnues. Les priorités en matière d'audit interne sont établies en fonction des risques. La fonction d'audit interne relève des administrateurs généraux par l'entremise des comités d'audit ministériels, ce qui contribue à assurer son indépendance et son objectivité. L'audit externe est effectué par le Bureau du vérificateur général du Canada, qui réalise à la fois des audits d'états financiers et des audits de performance. Les rapports du vérificateur général s'adressent à un vaste public et fournissent au Parlement et à la population canadienne une assurance indépendante sur la situation et les résultats financiers du gouvernement et le rendement des programmes.

L'audit interne contribue à la réussite d'une organisation en permettant de cerner rapidement les risques, d'améliorer les pratiques organisationnelles et les opérations, et d'éclairer la prise de décisions. Son champ d'intervention ne se limite pas à la surveillance financière, mais s'étend aussi à des domaines comme la cybersécurité, les technologies de l'information et les ressources humaines.

Pour être efficace, l'audit interne doit être indépendant, tenir compte des priorités organisationnelles et disposer de ressources suffisantes. Malgré certaines difficultés, notamment les menaces à l'indépendance, les ressources limitées ou la résistance des entités auditées, un audit interne rigoureux demeure essentiel à une saine gouvernance, à l'amélioration continue et à la gestion efficace des ressources publiques.

L’AUDIT DANS LE SECTEUR PUBLIC FÉDÉRAL

1 INTRODUCTION

Les Canadiens et les Canadiennes s’attendent à ce que le gouvernement fédéral gère les fonds publics de manière responsable et offre des programmes et des services performants. L’audit contribue à répondre à ces attentes grâce aux évaluations objectives, aux recommandations et à l’éclairage qu’il apporte sur ces activités. Ce travail contribue ainsi à la gouvernance, à la transparence, à la reddition de comptes et à la gestion responsable des fonds publics.

La présente Étude de la Colline décrit les rôles de l’audit interne et de l’audit externe ainsi que les différences et les complémentarités entre ces deux fonctions, tout particulièrement dans le secteur public fédéral. Elle examine notamment les avantages que l’audit interne peut procurer aux organisations ainsi que certains des défis couramment associés à cette fonction.

2 AUDIT INTERNE ET AUDIT EXTERNE : CONCEPTS ET PRINCIPALES DIFFÉRENCES

2.1 APERÇU

Pour être efficace, la gouvernance d’une organisation doit s’appuyer sur des structures et des processus qui permettent à la direction de réaliser ses objectifs stratégiques, de gérer les risques et de rendre compte aux parties prenantes. Même lorsqu’une organisation dispose de processus adéquats et de rapports fiables, les audits apportent un regard objectif sur ses activités afin de valider ce qui fonctionne bien et de cerner ce qui peut être amélioré.

L’audit interne et l’audit externe jouent des rôles complémentaires dans la reddition de comptes d’une organisation. Ensemble, ils brossent un portrait plus complet des activités de l’organisation et contribuent à mettre en lumière les possibilités d’amélioration. Les auditeurs internes et externes effectuent leur travail de manière indépendante et conformément aux normes professionnelles. Cependant, leur mandat, leur approche et leur objectif diffèrent. Le tableau 1 résume les principales différences entre l’audit externe et l’audit interne.

Tableau 1 – Principales différences entre l'audit interne et l'audit externe

Caractéristiques	Audit interne	Audit externe
Personnes menant l'audit	Auditeurs internes : employés de l'organisation ou professionnels externes (p. ex. auditeur interne certifié)	Auditeurs externes : tiers indépendants (p. ex. comptable professionnel agréé)
Objectif	Aider l'organisation à améliorer ses activités en fournissant à la direction et aux responsables de la gouvernance de l'assurance et des conseils	Vérifier les états financiers et fournir de l'assurance aux responsables de la gouvernance et aux parties prenantes externes
Portée	Large et variable Axé sur des domaines opérationnels, transversaux et émergents ainsi que sur les risques et les priorités de l'organisation	Définie et fixe Axé sur les états financiers et l'information financière pour la période visée
Résultat clé	Conclusions et recommandations pour améliorer les mesures de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance	Opinion d'audit sur les états financiers et recommandations à la direction, au besoin
Production de rapports	Flexible Les rapports sont destinés à un usage interne ou peuvent être présentés à des parties prenantes externes	Public Les rapports sont souvent communiqués aux parties prenantes externes et au public
Fréquence	Permanent, toute l'année Fournit un éclairage, une surveillance et un examen continus	Annuel ou périodique Fournit une opinion ponctuelle

Source : Tableau préparé par la Bibliothèque du Parlement.

L'audit interne et l'audit externe jouent des rôles complémentaires et fournissent des formes d'assurance distinctes, mais tout aussi importantes :

- Différentes perspectives – l'audit interne s'appuie sur une connaissance approfondie du fonctionnement de l'organisation, de ses risques et de sa culture; l'audit externe offre un point de vue indépendant et objectif.
- Portée de l'audit – l'audit interne examine un vaste éventail d'activités liées aux opérations, à la gouvernance, à la gestion des risques et aux contrôles. L'audit externe porte principalement sur l'information financière. Ensemble, ils fournissent un niveau d'assurance plus complet que l'un ou l'autre ne pourrait offrir à lui seul.
- Confiance et conformité – l'audit interne contribue à renforcer la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes grâce à une démarche d'amélioration continue. L'audit externe favorise le respect des exigences législatives, réglementaires et des parties prenantes, tout en renforçant la confiance à l'égard de l'information financière.

2.2 AUDIT INTERNE

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui fournit des services d'assurance et de conseil. Cette activité vise à évaluer et à améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance au sein d'une organisation [1]. Dans ce contexte, l'assurance correspond à une conclusion formulée dans le but d'accroître la confiance des parties prenantes à l'égard d'une question, d'une situation, d'un sujet ou d'une activité examinés par rapport aux critères établis. C'est un avis professionnel qui contribue à renforcer la confiance. L'audit interne comprend également des services de conseil visant à fournir des renseignements fiables sur des dossiers prioritaires pour l'organisation.

La fonction d'audit interne peut être assurée à l'interne, à l'externe ou exercée selon une combinaison de ces deux approches. Elle devrait également relever d'une structure de gouvernance qui permet d'assurer l'intégrité, la reddition de comptes et l'indépendance.

Les audits internes sont planifiés et réalisés conformément aux politiques de l'organisation et aux normes professionnelles applicables en matière d'audit interne, notamment les *Normes internationales d'audit interne* de l'Institut des auditeurs internes (IAI), et leurs résultats sont consignés dans des rapports.

Conformément aux normes professionnelles, les activités d'audit interne sont planifiées en fonction des priorités et des risques de l'organisation. Les auditeurs internes concentrent leurs travaux sur les domaines les plus importants ou les plus à risque et fournissent à l'organisation des conseils et une assurance afin d'améliorer sa performance. Ces audits peuvent être réalisés à intervalles réguliers ou de façon continue tout au long de l'année. À l'inverse, les audits externes sont généralement effectués périodiquement après la fin de l'exercice financier.

2.3 AUDIT EXTERNE

L'audit externe consiste généralement en un audit financier. Il est réalisé par un auditeur externe et indépendant de l'organisation qui examine ses états financiers afin de déterminer s'ils sont raisonnablement exacts, exempts d'erreurs notables et conformes au référentiel comptable applicable. L'audit externe vise à renforcer la crédibilité de l'information financière et la confiance envers celle-ci, afin de répondre aux attentes des parties prenantes ou de satisfaire aux exigences législatives. Les auditeurs externes appliquent des procédures et recueillent suffisamment d'éléments probants pertinents pour étayer leurs conclusions et formuler une opinion d'audit sur les états financiers avec un niveau d'assurance élevé, sans pour autant offrir une certitude absolue. Cette opinion est présentée dans un rapport, qui indique si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de l'organisation. Autrement dit, ce rapport précise si les états financiers reflètent fidèlement la

situation et les résultats financiers de l'organisation à la lumière des opérations et des événements dont ils rendent compte.

Les normes d'information financière et de certification sont établies par des organismes de normalisation indépendants. Les normes comptables applicables varient selon le type d'entité et visent à répondre aux besoins qui lui sont propres ainsi qu'à ceux des utilisateurs de ses états financiers. Par exemple, les entités du secteur public, y compris le gouvernement fédéral, appliquent les Normes comptables pour le secteur public, tandis que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, comme les sociétés dont les titres de créance ou les actions sont cotés en bourse, les banques et de nombreuses sociétés d'État, appliquent les Normes internationales d'information financière.

3 AUDIT DANS LE SECTEUR PUBLIC FÉDÉRAL

3.1 AUDIT INTERNE

Les fonctions d'audit interne des organismes centraux et des ministères du gouvernement fédéral examinent des questions pangouvernementales et des questions propres à chaque organisation afin d'offrir une assurance, un éclairage et des conseils objectifs. Ces travaux s'appuient sur des pratiques exemplaires et sont réalisés conformément aux exigences des politiques et aux normes reconnues en matière d'audit interne[2].

Le Secteur de l'audit interne du Bureau du contrôleur général du Canada (BCG), au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, est responsable des politiques et des pratiques professionnelles en matière d'audit interne à l'échelle du gouvernement, ainsi que de l'orientation et du soutien offerts à la communauté fédérale d'audit interne dans le cadre de ses activités.

La fonction d'audit interne d'un organisme fédéral relève de l'administrateur général par l'entremise d'un comité d'audit ministériel. Les ministères dont le budget annuel est d'au moins 300 millions de dollars doivent disposer d'une fonction d'audit interne indépendante. En dessous de ce seuil, le président du Conseil du Trésor peut demander à un ministère d'établir une fonction d'audit interne[3]. De plus, les ministères plus petits peuvent également faire appel aux services d'audit interne offerts par le BCG[4].

La politique du gouvernement fédéral en matière d'audit interne exige que « les ressources et la capacité d'audit interne soient adaptées aux besoins du ministère[5] ». Les travaux d'audit interne sont guidés par un plan d'audit interne axé sur les risques, qui est mis à jour au moins une fois par année. Ce plan énonce les missions d'audit interne prévues et le niveau d'assurance attendu.

Parmi les autres exigences figurent l'obligation de fournir une réponse officielle aux recommandations formulées dans les rapports d'audit interne et celle de publier ces rapports terminés selon les modalités prescrites. Contrairement au secteur privé, où les rapports d'audit interne sont généralement destinés à la gestion ou aux responsables de la gouvernance, le secteur public fédéral mise davantage sur la transparence en matière d'audit interne. Les rapports sont souvent accessibles au public. Cette transparence contribue à renforcer la confiance du public et la reddition de comptes.

3.1.1 Normes professionnelles reconnues

L'IAI est un organisme professionnel international qui établit les normes et les lignes directrices en matière d'audit interne et gère le programme de certification des professionnels de l'audit interne. Les *Normes internationales d'audit interne* de l'IAI traitent notamment des objectifs de l'audit interne, de l'éthique et du professionnalisme, de la gouvernance de la fonction d'audit interne, de sa gestion et de la prestation des services d'audit interne. Les normes comprennent des exigences, des lignes directrices sur leur mise en œuvre et des exemples montrant comment documenter ou démontrer la conformité aux normes [6]. On y trouve également une section consacrée à l'application des normes d'audit interne dans le secteur public. Celle-ci tient compte de certaines des conditions et circonstances uniques de l'audit interne dans ce contexte, notamment les possibilités d'améliorer les processus et les programmes gouvernementaux [7].

3.2 AUDIT EXTERNE

Les états financiers consolidés du gouvernement fédéral font l'objet d'un audit externe indépendant réalisé par le Bureau du vérificateur général du Canada, soit l'auditeur législatif du gouvernement [8]. Le Bureau est également responsable des audits de performance qui visent à examiner les pratiques, les contrôles et les systèmes de production de rapports afin d'évaluer la façon dont le gouvernement gère ses activités, ses responsabilités et ses ressources. Ces audits tiennent compte de l'économie, de l'efficacité et des répercussions environnementales, et évaluent si des mesures adéquates sont en place pour déterminer si les activités produisent les résultats attendus. Les rapports du vérificateur général sont destinés à un vaste public.

Le présent document n'aborde que brièvement l'audit externe afin d'illustrer les différences qui le distinguent de l'audit interne. Le Bureau du vérificateur général propose toutefois d'autres ressources expliquant le rôle important qu'il joue à l'appui de la reddition de comptes et de la transparence [9].

4 VALEUR AJOUTÉE DE L'AUDIT INTERNE

L'audit interne peut aider à cerner des risques au-delà de l'exactitude de l'information financière et à y répondre. Il peut notamment révéler des lacunes dans les pratiques d'approvisionnement ou de passation de marchés susceptibles de nuire aux activités ou encore des politiques de ressources humaines pouvant favoriser des environnements de travail toxiques ou compromettre la planification de la relève. L'audit interne peut également offrir un éclairage utile pour renforcer la culture organisationnelle et permettre de détecter plus tôt des problèmes ou des risques émergents.

Selon l'Internal Audit Agency du Royaume-Uni,

> [u]ne approche robuste en matière d'audit interne devrait aider à cerner les problèmes en amont. Une intervention rapide permet d'obtenir de meilleurs résultats pour la population, d'économiser de l'argent des contribuables et d'améliorer l'efficacité des services publics [10].

Par ailleurs, comme l'indique un document sur les fonctions d'audit interne du gouvernement au Canada, « [u]n bénéfice important de l'audit interne est la création de valeur et sa protection, générant ainsi un précieux retour sur investissement [11] ».

Les auditeurs internes travaillent dans de nombreux domaines au sein d'une organisation, et leur rôle dépasse largement la surveillance traditionnelle de l'information financière. Par exemple, leur expertise est de plus en plus recherchée dans les domaines de la cybersécurité, des technologies de l'information, des ressources humaines et de l'analyse de données. Lorsqu'ils fournissent une assurance, les auditeurs internes évaluent si l'organisation dispose des systèmes et des processus adéquats pour atteindre ses objectifs et gérer les risques [12]. Ils peuvent également offrir à la direction un soutien et des conseils sur lesquels elle peut compter. Ces travaux peuvent aider à repérer les problèmes émergents et à suggérer des pistes d'amélioration concrètes.

Les mandats d'audit interne devraient répondre aux besoins de l'organisation et fournir une assurance à d'autres parties prenantes importantes, notamment le public. Ainsi, les travaux d'audit interne seront perçus par ces parties prenantes comme une valeur ajoutée qui contribue à l'atteinte des objectifs organisationnels. Pour demeurer objective et à l'abri de toute influence indue, la fonction d'audit interne devrait être indépendante de la direction.

Lorsqu'il est bien intégré à l'organisation, l'audit interne contribue à renforcer la confiance des parties prenantes, à favoriser l'amélioration continue et à assurer la préparation et la résilience organisationnelles. Les avantages de l'audit interne sont les suivants :

- Il accroît l'efficacité des responsables de la gouvernance en fournissant une évaluation indépendante des risques et des activités qui nécessitent une surveillance et une analyse de l'efficacité opérationnelle.
- Il apporte des améliorations concrètes en fournissant une assurance et des conseils ciblés concernant les priorités institutionnelles dans les domaines les plus à risque.
- Il renforce la reddition de comptes en formulant des conclusions objectives et indépendantes fondées sur une démarche systématique conforme aux normes professionnelles reconnues, ce qui favorise l'adoption rapide de plans d'action précis.

5 DÉFIS RELATIFS À L'AUDIT INTERNE

L'audit interne est particulièrement utile lorsque son expertise et ses interventions sont mises au service des risques, des objectifs et des priorités de l'organisation [13]. Cependant, la fonction d'audit interne est confrontée à plusieurs défis. Comme le souligne un document de l'Organisation de coopération et de développement économiques, « [l]es auditeurs du secteur public sont souvent confrontés à divers problèmes tels que des menaces à leur indépendance, des ressources insuffisantes et un manque de coopération de la part des entités auditées [14] ».

En raison des contraintes de financement et de ressources, les plans d'audit doivent demeurer réalistes [15]. De plus, il peut être nécessaire de revoir l'approche générale adoptée en matière d'audit interne et l'équilibre entre les activités d'assurance et les services-conseils. Par exemple, pour surmonter certaines résistances, l'auditeur interne peut se concentrer sur la détermination des possibilités d'amélioration et privilégier une approche plus collaborative fondée sur la déclaration volontaire [16].

Enfin, la fonction d'audit interne peut être renforcée, notamment sur le plan de la reddition de comptes, grâce à des pratiques de mesure du rendement et à des indicateurs de rendement clés. Par exemple, il est possible de suivre le pourcentage d'audits entrepris chaque année, le taux de réalisation du plan d'audit (c.-à-d. le nombre de projets réalisés par rapport au nombre prévu), le pourcentage de recommandations acceptées et mises en œuvre par les entités auditées, le degré de conformité aux normes d'audit interne, le niveau de satisfaction des clients et la perception des parties prenantes quant à la valeur ajoutée des travaux d'audit interne.

6 CONCLUSION

Ainsi, l'audit interne peut contribuer à améliorer le fonctionnement des organisations, à leur apporter une valeur ajoutée et à renforcer la confiance des parties prenantes à leur égard. Avec l'audit externe, il constitue une composante essentielle du cadre de

reddition de comptes du secteur public fédéral. Malgré certains défis, notamment des ressources limitées ou la résistance de certaines entités auditées, l'audit interne demeure indispensable à une bonne gouvernance, à l'amélioration continue et à la gestion responsable des ressources publiques.

NOTES

1. Institut des auditeurs internes (IAI), *What is internal auditing?*.
2. Gouvernement du Canada, *Politique sur l'audit interne*; et Gouvernement du Canada, *Directive sur l'audit interne*.
3. Gouvernement du Canada, *Politique sur l'audit interne*.
4. Secrétariat du Conseil du Trésor, *Audit interne*. La responsabilité du Conseil du Trésor en matière d'audit interne est définie à l'art. 7 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Voir *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, art. 7.
5. Gouvernement du Canada, « 4. Exigences », *Politique sur l'audit interne*, s. 4.1.1.
6. IAI, *Normes internationales d'audit interne*, 9 janvier 2024.
7. IAI, « Application des Normes internationales d'audit interne dans le secteur public », *Normes internationales d'audit interne*, 9 janvier 2024.
8. Bureau du vérificateur général du Canada (BVG), « Ce que nous faisons », *À propos de nous*. Le vérificateur général du Canada est un agent indépendant du Parlement et l'auditeur externe du gouvernement fédéral. Dans le cadre de ses fonctions d'auditeur législatif, le vérificateur général du Canada effectue des audits d'états financiers, des audits de performance et des examens spéciaux des sociétés d'État. Il mène également des audits visant le gouvernement fédéral, les sociétés d'État et les gouvernements du Nunavut, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que diverses sociétés et agences territoriales.

9 BVG, *Contexte des commentaires sur les audits financiers*; et BVG, « Ce que nous faisons », *À propos de nous*.

10. Royaume-Uni, Government Internal Audit Agency, *The role of internal audit identifying early warning signs across the public sector*, communiqué, 27 mars 2025 [TRADUCTION].
11. Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation et Conseil canadien des auditeurs internes du secteur public, *Profil des fonctions d'audit interne gouvernementales au Canada en 2023-2024*, mai 2025, p. 7.
12. IAI, *The IIA's Three Lines Model: An Update of the Three Lines of Defense*, septembre 2024, p. 2.
13. Robert P. Shepherd et Eric Champagne, « Delivering Results for Canadians: Improving the Contributions of Enabling Functions », *Administration publique du Canada*, vol. 67, nº 4, décembre 2024.
14. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Enhancing Co-operation Between Internal and External Auditors: Towards a Well-Co-ordinated and Strengthened Public Sector Audit to Ensure Public Accountability*, Documents d'orientation sur la gouvernance publique de l'OCDE, 17 décembre 2024, p. 6 [TRADUCTION].
15. IAI, *2026 North American Pulse of Internal Audit*, 2026, p. 3.
16. Jennifer Ruff, « Audit interne – Trouver un meilleur moyen », *Revue parlementaire canadienne*, vol. 45, nº 1, juin 2022.